

dans la désignation de "instabilité émotive" mais encore ceux qui présentent une débilité mentale.

M. ADAMSON: Il y a aussi les faibles d'esprit.

L'hon. M. RALSTON: Le nombre de réformés, d'après la partie 2 des ordonnances régimentaires,—il me faut m'exprimer ainsi car il existe une différence entre la partie 2 des ordonnances régimentaires et le nombre de réformés actuellement inscrits aux archives, ici,—s'élevait à 74,410 au 30 avril 1943. Le nombre des hommes inaptes au service, y compris les déséquilibrés et les faibles d'esprit,—on les place dans une même catégorie,—s'élève à 54,044. Ces chiffres ne comprennent pas les membres du personnel sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales. Au début, le bureau des archives des effectifs appelés sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales avait une tâche énorme à accomplir. On n'avait pas le temps de préparer les cartes Hollerith. Toutefois on a réussi à établir ce système et je crois que dans trois ou quatre semaines nous aurons des chiffres précis sur les effectifs enrôlés en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales. Je songe surtout aux réformés. Ils s'ajouteront au chiffre que j'ai fourni.

M. ROSS (Souris): Je désire savoir si la plupart de ces hommes ont dû abandonner durant le cours d'instruction ou si l'examen médical avait été insuffisant. Il me semble que dans un grand nombre de cas un mauvais état physique n'a pas été constaté au moment de l'enrôlement.

L'hon. M. RALSTON: J'ai communiqué je pense tous les renseignements que je possède. Naturellement, je n'ai pas les détails sur les cas particuliers.

M. ADAMSON: Je n'approuve pas les remarques de l'honorable député de Renfrew-Sud. A mon avis, le peuple canadien devrait être indigné, et le plus tôt nous le serons en ce qui concerne l'état mental au Canada mieux ce sera et plus vite améliorerons-nous l'état des choses. D'après l'Annuaire du Canada le nombre de nos institutions pour maladies mentales a doublé tous les trente ans. C'est là une situation des plus graves, et plus tôt le Canada se décidera à faire quelque chose pour la santé mentale de sa population, mieux ce sera. J'espère que les chiffres que nous obtiendrons de l'armée prouveront la gravité de la situation. C'est pourquoi j'ai soulevé la question.

M. NOSEWORTHY: Sous ce crédit, le ministre pourrait-il nous donner un aperçu de l'instruction fournie aux soldats? Je veux parler de l'instruction en dehors des connaissances militaires.

Je profite de cette occasion pour féliciter le ministre et son ministère du magnifique travail d'instruction accompli au centre d'éducation de North-Bay. J'y ai suivi la marche du travail et je suis enchanté de constater les excellents résultats obtenus dans ce camp.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député m'a écrit une lettre fort élogieuse l'autre jour dans laquelle il fait allusion à sa visite à North-Bay. J'apprécie tout ce qu'il m'a écrit.

L'armée a deux centres d'éducation, l'un à North-Bay et l'autre à Joliette. Ces deux centres font l'éducation d'hommes qui ne sont ni arriérés ni faibles d'esprit, mais qui n'ont pas eu la chance de s'instruire dans la vie civile et sont tout simplement des illettrés. Ce sont des gens qui promettent beaucoup à condition d'avoir la chance d'apprendre. Nous les envoyons dans ces centres. Dans cette tâche, nous avons eu la bonne fortune de retenir des éducateurs d'expérience, des hommes qui font preuve de beaucoup de sympathie et qui se rendent compte qu'en éduquant ces soldats ils rendent service non seulement à l'armée mais au pays. Les soldats de ces deux camps, de Joliette et de North-Bay, obtiennent à la fois au camp même, et sans avoir à se rendre dans un camp ordinaire, leur formation élémentaire et une formation intellectuelle. Cette formation intellectuelle, que je sache, n'est pas restreinte de la même manière; on ne dit pas à un soldat qu'il doit suivre deux mois de cours, pour ensuite s'en tenir là. Nous tâchons de le former suffisamment pour en faire un bon soldat. C'est, on le comprend, une satisfaction pour eux de pouvoir s'améliorer et devenir meilleurs soldats, mais surtout de pouvoir écrire à leurs parents et leur dire qu'enfin ils ont trouvé les avantages dont ils avaient été privés jusque-là. C'est en même temps une grande satisfaction pour leurs professeurs et pour nous tous. Leur nombre n'est pas très considérable. Il peut être au maximum de 750 environ à North-Bay, de même qu'à Joliette, mais l'argent dépensé dans ces camps semble l'être à bon escient et je ne doute pas qu'il en résultera de grands avantages tant pour l'armée que pour le pays.

M. CASTLEDEN: Sur quoi se base-t-on pour décider si un homme est illettré ou non?

L'hon. M. RALSTON: Avant son entrée dans un de ces camps?

M. CASTLEDEN: Oui. S'agit-il pour lui de ne savoir ni lire ni écrire?

L'hon. M. RALSTON: L'examinateur de l'armée au dépôt, au centre de recrutement ou de mobilisation, examine le sujet et constate si ses facultés intellectuelles lui permettent de se perfectionner et si en cultivant son